

## Compte rendu de réunion ordinaire du Conseil Municipal

Séance du 13 février 2020

(Convocation du 28 août 2019)

En exercice	Présents	Votants
10	7	8

Le treize février deux mille vingt à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Jacky CRESTEY-HONORÉ, Maire.

Présents : Jacky CRESTEY-HONORÉ, Maire, Ghislain HOMO, Françoise DUVRAC, Adjoints, Delphine BLONDEL, Djeilali BERRAYAH, Philippe VANHUMBEECK, Philippe DELAMARE

☞ Sylvie HÉRISSON par procuration à Jacky CRESTEY-HONORÉ

Absentes : Céline VERNE, Alexandra POYER

☞ Djeilali BERRAYAH est nommé secrétaire.

### BUDGET

Ghislain HOMO présente au Conseil Municipal le résultat de l'année, le montant à reporter pour 2020 est de 66 270,83. Cet excédent devra être validé par le Receveur Percepteur pour permettre de voter le compte administratif et de pouvoir instruire le Budget primitif 2020

### PERMANENCE ÉLECTIONS

Monsieur Le Maire demande aux conseillers présents de remplir le tableau de présence pour les futures élections municipales qui auront lieu le 15 mars.

### SCHEMA DÉFENSE INCENDIE

Monsieur Le Maire a demandé au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de faire un point sur la défense incendie de la commune. Les services ont transmis le 19 décembre ces documents avec les zones protégées. La commune est couverte entre 40 % et 60 %, il faudra donc prévoir de faire des réserves à incendie pour pouvoir être aux normes.

### TARIFS RÉGLEMENTÉS EDF

Monsieur Le Maire fait lecture du Ministère de l'Économie et des Finances concernant l'éligibilité aux tarifs réglementés de vente de l'électricité. La commune a la possibilité, mais n'est pas dans l'obligation vu le montant du budget et le nombre d'employés dans la commune, de faire appel à un médiateur national de l'énergie pour comparer les tarifs auprès d'autres fournisseurs, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité la conservation du fournisseur actuel EDF.

### SIEGE

Françoise DUVRAC informe que le SIEGE a envoyé un courrier à la mairie pour signifier que les travaux programmés ne sont pas retenus pour l'instant. Au mois de septembre une nouvelle commission se réunira pour modifier ou ajouter des communes.

## **ONF**

Françoise DUVRAC va envoyer un mail à M. LEBEC pour relancer ce dossier pour que les travaux soient faits en 2020.

## **PLU (Plan Local d'Urbanisme)**

Monsieur Le Maire fait le point sur la dernière réunion PLU, qui s'est réunie le 30 décembre 2019, l'objectif était de faire le tour de la commune afin de répertorier tous les puits, sources, murs, haies, arbres qui seront protégés par ce projet. Ce dossier reprendra après les élections municipales avec la nouvelle équipe. Les prochaines étapes seront d'organiser une réunion publique ainsi qu'une enquête publique et de prendre toutes les délibérations nécessaires pour mettre en place le PLU.

Suite à la visite d'un habitant de la commune, Françoise DUVRAC s'est renseignée auprès du cabinet en charge du PLU afin de mettre le plan de zonage des parcelles urbanisées ou à urbaniser, celui-ci sera consultable après la réunion publique.

## **DÉLIBÉRATION PLU**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le Cabinet d'Architectures qui a élaboré le PLU a envoyé à la mairie la facturation de ses honoraires pour un montant de 7963,20 €.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal et en accord avec M. SOW, inspecteur des finances à la trésorerie de Conches, que cette facture soit réglée en investissement avant le vote du budget primitif. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le paiement de cette facture.

## **AUTORISATION DE DÉPENSES NOUVELLES**

Pour permettre une continuité dans le fonctionnement, Monsieur Le Maire sollicite l'autorisation d'engager des dépenses nouvelles.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2019 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts ») = 91 857 €

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à engager des dépenses nouvelles en 2020, dans la limite du quart des crédits à hauteur de 22 964 € soit 25 % de 91 857 € arrondi à l'inférieur.

Les dépenses d'investissement concernées seront principalement :

- Article 202 : Frais liés à la réalisation des frais d'urbanisme	9 800 €
- Article 21783 : Matériel informatique	4 000 €
- Article 21311 : Hôtel de Ville	2 000 €
- Article 2121 : Plantation d'arbres et d'arbustes	1 000 €
- Article 2051 : Concessions et droits similaires	3 600 €
- Article 2031 : Frais d'études	2 564 €

## **URBANISME**

Monsieur Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal d'une demande d'un certificat d'urbanisme a été transmise par le Cabinet de Maître Ansart-Demarquay, le 25 janvier 2020, concernant un terrain cadastré ZC 121, Rue de la Vigne.

Ce dossier est en cours d'instruction

## **POINTS TRAVAUX 2019-2020**

- **Les travaux effectués en 2019 :**  
Aménagement des terrains Rue de la Vigne  
Étanchéité de la citerne Rue des Murets  
Assainissement Rue des Murets devant le n°9  
Candélabre Rue des Haisettes

Clôture du terrain d'Etienne

- Les travaux retenus et financés en 2019 qui seront réalisés en 2020  
Ralentisseur Rue de la Vigne  
Canalisations incendie Rue de la Mairie  
Attribution des travaux pour la fourniture et pose d'une canalisation pour alimenter une borne incendie

### DEVIS TRAVAUX INCENDIE

La municipalité a lancé une consultation le 11 janvier 2020 auprès de trois entreprises pour la fourniture et pose de 230 ml de canalisation pour permettre d'alimenter une borne incendie rue la vigne l'objectif étant d'assurer la sécurité incendie de cette zone

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les 3 entreprises consultées pour les travaux Rue de la Vigne (borne à incendie) ont répondu dans les délais

Le montant des devis TTC sont les suivants :

- OUDOUX	21 359,40 €
- VEOLIA	22 406,92 €
- SARC	41 256,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité pour l'entreprise OUDOUX qui est l'entreprise qui a répondu à tous les critères et celle qui est la moins disante et charge Monsieur Le Maire a signé tous les documents afférents à ce dossier.

### SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la préfecture concernant la suppression de la taxe d'habitation, le tableau ci-dessous indique les montants que la commune touchait avant la réforme et après celle-ci, il est strictement identique à 17 518 €.

Données en euros issues d'une simulation en situation 2018

#### Commune de GAUDREVILLE LA RIVIERE (27)

GAUDREVILLE LA RIVIERE	Avant la réforme			Après la réforme			
	Ressource de taxe d'habitation sur les résidences principales 1	Produit de foncier bâti communal	Ressource de taxe d'habitation et produit de foncier bâti communal	Produit de foncier bâti départemental transféré à la commune	Produit de foncier bâti (anciennes parts communale et départementale) après transfert	Coefficient correcteur	Produit du foncier bâti après application du coefficient
	(1)	(2)	(1+2)	(3)	(2+3)	(1+2)/(2+3)	(4)
	10 313	7 205	17 518	25 279	32 484	0,5392808767	17 518

### DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Le Maire lit le courrier reçu de la classe CM1/CM2 de l'école de Glisolles concernant une demande de subvention suite à une sortie scolaire au château et à l'arboretum d'Harcourt. Cette subvention concerne 2 enfants de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'octroyer à l'école de Glisolles la somme de 80 € soit 40 € par enfant.

## **DEVIS DE L'ENTREPRISE MELOT**

Monsieur Le Maire quitte la salle du Conseil Municipal à 20h49. Françoise DUVRAC présente le devis de l'entreprise MELOT concernant les travaux d'entretien sur la commune pour un montant de 8 806,40 €. Après discussion, le Conseil Municipal charge Françoise DUVRAC de se rapprocher de M. MELOT afin d'apporter quelques modifications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, vote pour le devis d'entretien de la commune.

## **RÈGLEMENT DE COLLECTES DES DÉCHETS MÉNAGERS**

Monsieur Le Maire, suite à la réunion et le courrier reçu de la Communauté de Commune concernant la nouvelle organisation des collectes des ordures ménagères informe le Conseil Municipal qu'en 2021, les habitations seront équipées de deux conteneurs à poubelles, un pour les déchets ménagers et un pour les recyclables. Pour les recyclables, la collecte se fera une fois tous les 15 jours et pour les autres 1 fois toutes les semaines.

## **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SIEGE ET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Ces deux rapports ont été présentés aux membres du Conseil, ils n'appellent pas de commentaires de leurs parts.

## **DIVERS :**

- Monsieur le maire fait part d'un message reçu de Madame Léon qui habite route de la Mairie. Elle signale son mécontentement pour trois motifs
  - Les coupures d'électricité à deux reprises depuis le début de l'année
  - La téléphonie mobile qui ne fonctionne pas bien
  - Les problèmes des camions qui circulent devant son habitation à vive allure sans respecter les limitations de vitesse. Elle craint que le mur de sa clôture soit abimé par les vibrations

Le maire indique qu'une réponse lui a été apportée pour chaque point, néanmoins que son intervention sera évoquée lors d'un prochain Conseil Municipal.

J'ai bien reçu votre message du 11 février :

### **coupures électriques sur votre secteur**

effectivement, il y a une coupure suite à la tempête du 11 janvier dernier elle était due à une panne générale sur la haute tension. Cette panne couvrait plusieurs communes notamment Nogent Orvaux Champ Dolent ect. En ce qui concerne celle de lundi il s'agit d'un poteau qui a été cassé par la chute d'un arbre sur la commune. Je vous joins la photo

### **Le réseau téléphonique**

Je ne comprends pas car depuis la mise en service en novembre les habitants du secteur se félicitent de ce service, si vous rencontrez des problèmes, je vous invite à contacter votre opérateur

### **La circulation des véhicules**

Observations : la route est une route départementale donc de la compétence du Conseil Départemental, de plus, les lacets sont situés sur la commune des Ventes. Le territoire de la commune commence en bas de la côte coté des haissettes

Je vous fais part des actions que j'ai déjà menées :

Je suis intervenu auprès de la société LBTA pour que ces camions réduisent leur vitesse, j'ai aussi demandé à la gendarmerie de faire des contrôles de vitesse puisqu'elle est limitée à 30 km/h dans le village

J'ai aussi fait un mail au Maires des Ventes pour l'informer de mes démarches

Lors du prochain CM ce sujet sera évoqué pour définir une stratégie pour limiter ces nuisances

Vous savez que j'ai toujours fait le maximum pour satisfaire les habitants de la commune mais toutefois, je n'ai pas toujours le pouvoir de solutionner les problèmes rapidement

Les membres du conseil décident de faire un courrier à Monsieur le Préfet pour lui signaler les problèmes que les habitants de cette zone rencontrent avec la circulation de ces camions en rappelant qu'un courrier lui a été envoyé par une personne de la commune.

#### TOUR DE TABLE

Philippe DELAMARE rappelle que les travaux de peinture des trois passerelles ne sont pas terminés, Monsieur le Maire reverra ce dossier avec l'entreprise pour faire un point, il est indiqué également qu'une révision des garde-corps s'impose. Une visite sera faite pour faire un point précis des travaux à engager avant de terminer les peintures.

Il signale qu'il est passé sur le terrain des grands riant et il s'étonne de l'importance des travaux de nettoyage qui ont été faits récemment par les services du conservatoire. Pour lui, ils devraient être plus limités. Dans ces conditions, il est décidé de faire une visite du site le mardi 18 février à 15 heures pour faire le point de ce dossier.

Delphine BLONDEL avec émotions remercie Monsieur Le Maire et les membres du CM pour les 12 ans qu'elle a passé au sein de la municipalité, pour elle, c'est une page qui se tourne puisqu'elle ne peut pas se représenter.

Jacky CRESTEY-HONORÉ,  
Maire de Gaudreville la Rivière



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jacky Crestey-Honoré'. Below the signature is a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE GAUDREVILLE LA RIVIERE' around the top edge and '(EURE)' at the bottom. In the center of the stamp is a small emblem featuring a tree and a building. A diagonal line is drawn across the stamp.